OK

2026-35

BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA SCEA DUBOIS ET LA MAIRIE DE BOUFFEMONT

N° 2026-35

Le Maire de Bouffémont, Karine OKONSKI,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 juillet 2026, relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la ville souhaite louer un local destiné à un usage de stockage et d'entrepôt de matériel ;

Considérant que la SCEA DUBOIS met à disposition une partie d'un hangar sis rue François Mitterrand impasse de stade 95570 Bouffémont ;

Considérant qu'il convient, à ce titre, de conclure un contrat de location avec la SCEA DUBOIS afin de permettre à la Ville d'utiliser ce local pour les besoins de ses services ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de location soumis au Code Civil entre la SCEA DUBOIS et la Mairie de Bouffémont.

ARTICLE 2 : Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 1 an du 01/08/2026 au 31/07/2027.

ARTICLE 3 : La présente décision du Maire est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20261104-DM-2026-35-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 09/11/2026

Fait à Bouffémont, le 04 novembre 2026

Le Maire
Karine OKONSKI

MAIRIE DE BOUFFÉMONT (VAL D'OISE)